

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles GIRARD

Pages oubliées : Dévouement filial

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1903, tome 5, p. 63-66

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# Pages oubliées

## Dévouement filial

Après avoir été lieutenant-colonel, M. de Prélart, avait obtenu, à la suite d'une grave blessure, la place de receveur particulier des finances, dans une ville du midi. Il partit pour sa destination, laissant dans un pensionnat de Paris, sa fille Victorine, âgée de 16 ans, dont la mère était morte depuis quelques mois.

M. de Prélart avait le goût du luxe et de la représentation, il se laissa entraîner hors des bornes qu'ils s'étaient lui-même imposées.

Le retour de sa fille, après ses études, lui fournit de nouveaux prétextes de dépenses ruineuses.

Un an après sa rentrée à la maison paternelle, Mlle Prélart, vit un matin entrer dans sa chambre son père tout effaré. Il venait de recevoir l'avis officiel d'un ami, lui annonçant que, sur une dénonciation parvenue au ministre contre sa gestion de receveur particulier, un inspecteur général des finances était parti pour vérifier ses comptes. Or, l'examen de sa caisse venait de lui révéler un déficit considérable.

Il ne pouvait échapper à une humiliante et immédiate destitution.

On devine quelles émotions poignantes se succédèrent dans cet entretien d'un père incapable d'une action déloyale, et se trouvant tout à coup, par quelques dépenses exagérées, obligé d'avouer à son unique enfant, sa ruine et son déshonneur.

L'ancien officier déclara à sa fille qu'il ne survivrait pas à la perte de son honneur et se suiciderait. La jeune fille triompha par ses larmes et son énergie de la résolution de son père.

« Mon père ! s'écria-t-elle avec véhémence ; vous n'aurez pas la cruauté de me laisser orpheline ; vous ne foulerez pas aux pieds la loi de Dieu qui maudit le suicide. Vous vous dites déshonoré ; mais la réhabilitation peut être conquise après une faute, après le suicide jamais. Tenons tête au péril, mon père, je ne suis qu'une pauvre et faible jeune fille, sans expérience du monde, mais je veux vous sauver.

Elle détermina son père à se tenir caché pendant qu'elle recevrait elle-même l'inspecteur général, l'assurant qu'elle se faisait fort de tout déterminer, sans que l'honneur paternel et le sien reçussent la moindre atteinte.

M. de Prélart embrassa sa fille, plein d'admiration, mais doutant beaucoup du succès ; il se retira, Victorine alla prendre possession de la caisse.

Elle y était à peine installée qu'on annonça l'arrivée de l'inspecteur général

des finances. Il salua très poliment Mlle de Prélart et demanda M. le receveur particulier.

« Mon père est absent pour le moment, répondit Victorine en rougissant légèrement ; mais si vous voulez, Monsieur, me dire le motif de votre visite, je m'empresse de répondre à vos questions.

— Le sujet que j'ai à traiter avec M. Prélart, Mademoiselle, répondit le voyageur, vous est étranger ; je suis inspecteur général des finances, et je viens par ordre du ministre, vérifier la caisse et les comptes de monsieur votre père.

— En l'absence de mon père, je puis, Monsieur, mettre à votre disposition et sous vos yeux toutes les pièces de comptabilité ainsi que de la caisse.

— Bien qu'il eut été plus régulier d'agir en présence de M. votre père, Mademoiselle, je crois pouvoir prendre sur moi de commencer sans lui, l'enquête que je suis chargé de faire. Veuillez me faire donner les registres.

Victorine sonna. Un commis plaça symétriquement sur un vaste bureau le Grand-livre, les registres et les volumineuses pièces à l'appui de cette comptabilité.

Pendant deux heures l'inspecteur compulsait, épura et groupa des bataillons de chiffres.

Durant toute cette opération, le visage de l'inspecteur général demeura impassible.

Quand il eut résumé et posé ses derniers chiffres : veuillez, Mademoiselle, me donner la clef de la caisse, afin de vérifier le montant des espèces. Après la vérification, il compara la somme avec les chiffres de son carnet et dit : « Il manque vingt-mille francs.

— Je le sais, Monsieur, répondit la jeune fille, qui par une prière fervente venait de demander à Dieu la force nécessaire d'engager une lutte suprême pour l'honneur de son père, je le sais.

— L'absence de M. de Prélart s'explique, fit l'inspecteur général ; il n'a pas voulu entendre de ma bouche, sa révocation.

— Sa révocation ! la honte ! s'écria Victorine. Ecoutez-moi, Monsieur, écoutez-moi, je vous en supplie, au nom du ciel, au nom des êtres qui vous sont chers !

— Mademoiselle, dit l'inspecteur en se levant, ma mission est terminée, je n'ai plus rien à entendre.

— Oh ! vous m'écoutez, Monsieur, vous m'écoutez, s'écria Victorine. Si vous êtes juge, vous ne devez pas condamner sans entendre ; si vous n'êtes ici qu'un homme, vous devez compatir au malheur d'un autre homme.

— Mademoiselle !

— Vous ne sortirez pas d'ici sans m'avoir écoutée, Monsieur, reprit Mlle de Prélart ; avec vous en ce moment sortiraient l'honneur, l'existence de mon père.

L'inspecteur général regardant avec émotion cette jeune fille exaltée par l'amour filial :

Parlez donc, Mademoiselle, lui dit-il.

Monsieur, dit Mlle de Prélart en pleurant, Monsieur, c'est moi qui suis la cause du déficit considérable que vous venez de signaler dans la caisse de mon père.

— Vous, Mademoiselle ? interrompit l'inspecteur général.

— Oui, moi, Monsieur, moi-même. L'extrême tendresse de mon père pour moi lui inspira le désir de me donner une brillante éducation ; sans fortune, cette éducation devait remplacer selon lui, une riche dot qu'il ne pouvait me promettre. Si j'avais pu deviner la probité de mon père, que son honneur, que sa vie étaient en jeu, croyez, Monsieur, que j'aurai renoncé à ces coûteuses études ; ce n'est que depuis mon arrivée ici, il y a un an, que je me suis aperçu du gouffre creusé sous les pas de mon père. Il était trop tard pour prévenir le mal, mais il est temps encore de le réparer : je vais me faire maîtresse de musique, de langues et de dessin ; en quatre années, Monsieur, j'aurai comblé le déficit de la caisse de mon père et acquitté sa dette envers l'Etat. Ce délai, Monsieur, je vous le demande au nom de ce Dieu qui récompense le don d'un verre d'eau, au nom des services de mon père, au nom de son honneur de soldat. Tout puissant pour punir, serez-vous impuissant de jeter un voile d'indulgence sur une erreur que je réparerais, Monsieur, au prix de ma vie ?

— Bonne et généreuse fille, dit l'inspecteur général, votre ignorance des affaires vous fait exagérer mon pouvoir et mon crédit. Je ne puis que signaler le déficit que je viens de constater.

— Ainsi mon père est perdu sans ressource ! s'écria la jeune fille en joignant les mains, ainsi quarante années d'honneur et de probité vont s'engloutir dans une révocation infâme !... Ah ! Monsieur, grâce ! grâce pour un père !...

Et se précipitant aux pieds de l'inspecteur général, elle les arrosa de ses larmes.

Vaincu par le désespoir de cet ange de dévouement, l'inspecteur pleura lui-même.

— Relevez-vous, Mademoiselle, lui dit-il, écoutez-moi, je vous le répète, l'inspecteur général ne peut rien pour suspendre une révocation inévitable ; mais l'homme auquel vous avez inspiré une admiration vive et un respect profond, peut venir à votre aide, et il s'estime heureux de le faire. Voici les vingt mille francs qui manquent à la caisse du receveur particulier.

Ces vingt mille francs réintégrés dans la caisse, les comptes sont exacts, et l'inspecteur général n'a plus rien à faire qu'à se retirer avec avis favorable à la question de M. de Prélart.

— Oh ! Monsieur ! Monsieur !

— Ne me remerciez pas, c'est moi qui vous dois de la reconnaissance ; vous avez fait renaître l'émotion dans ce cœur vieilli, vous m'avez rappelé les belles années de ma vie.

— Au moins, Monsieur, vous voudrez bien accepter chaque année le quart de la dette que j'ai contractée envers vous. Je ne vous offre point de billet, mais gardez ce médaillon, mon plus cher trésor : ce sont des cheveux de ma mère.

Je l'accepte, non comme un gage, mais comme un souvenir, qui vous sera remis à la dernière échéance.

Victorine, après avoir pris congé de l'inspecteur, courut se jeter dans les bras de son père.

Mlle de Prélart tint parole ; elle donna des leçons qui lui permirent d'acquitter, au terme qu'elle avait elle-même désigné, la dette d'honneur contractée avec le représentant du ministre des finances.

L'inspecteur avait conçu une si profonde estime pour le père et pour son enfant, qu'il les combla de bienfaits. M. de Prélart lui exprimant un jour sa confusion avec sa reconnaissance pour une générosité qu'il n'avait en rien méritée :

— Votre fille, lui répliqua-t-il, a placé vingt mille francs entre mes mains, et ces vingt mille francs en ont rapporté plusieurs centaines de mille

— Et sur quelle banque, dit M. de Prélart.

— Sur la plus belle de toutes, Monsieur, reprit l'inspecteur général, sur la vertu qu'on appelle piété filiale.

GIRARD